

Le Président

Monsieur Vincent LEONIE
Vice-Président
LIMOGES METROPOLE
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 LIMOGES Cedex 1

Limoges, le 08 décembre 2023

Monsieur le Vice-Président,

C'est avec la plus grande attention que la Chambre de Commerce et d'Industrie a pris connaissance du projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Feytiat portant sur la modification du règlement écrit à propos de l'aspect extérieur des constructions.

La procédure sollicitée vise à faire évoluer le règlement écrit sur deux sujets :

- Modification des règles concernant les couleurs et les matériaux des toitures, l'intégration des capteurs solaires ou photovoltaïques et les toitures terrasses,
- Assouplissement des règles relatives aux clôtures tout en encadrant leur intégration dans le tissu bâti.

A travers ces évolutions, la commune souhaite laisser plus de possibilités aux administrés tout en encadrant de façon claire les aspects architecturaux des constructions, en particulier concernant les toitures et les clôtures.

Au regard des documents présentés, on peut retenir que cette demande de modification n'aura pas d'impact sur l'environnement, la santé humaine, le cadre de vie ou encore la zone NATURA 2000.

Par conséquent, la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne émet un avis favorable sur le contenu de ce projet de modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Pierre MASSY